



## DIRECTIVES POUR LES BRAND AFFILIATES DE LA ZONE EMEA QUI FONT LA PROMOTION DE L'INITIATIVE NOURISH THE CHILDREN

Les Brand Affiliates doivent respecter ces directives lorsqu'ils font la promotion de l'initiative Nourish the Children. Il est important de garder à l'esprit que Nourish the Children n'est pas une œuvre de bienfaisance, mais une initiative à but lucratif mise en place par Nu Skin à des fins caritatives. L'objectif est de permettre aux Brand Affiliates et à leurs clients de faire don de produits achetés à Nu Skin pour contribuer à nourrir les enfants souffrant de la faim. Les Brand Affiliates et clients de Nu Skin ont ainsi déjà donné plus de 850 millions de repas. Cette initiative ne doit jamais être décrite comme une œuvre de bienfaisance, et ces directives sont conçues pour garantir qu'elle n'est pas présentée de façon trompeuse. Le respect rigoureux de ces directives permet de réduire le risque d'action en justice ou d'attention médiatique négative concernant Nourish the Children, de perpétuer cette initiative et de continuer à nourrir les enfants.

### GARDER À L'ESPRIT QUE LA VENTE DE PRODUITS NU SKIN ET PHARMANEX DOIT ÊTRE LE PREMIER OBJECTIF DES BRAND AFFILIATES NU SKIN

- Les Brand Affiliates doivent concentrer leur activité sur les opportunités de vente de produits Pharmanex et Nu Skin, et non sur l'initiative Nourish the Children et VitaMeal.
- Les actions de marketing doivent être centrées sur les produits Nu Skin et Pharmanex, en proposant les produits Nourish the Children et VitaMeal comme option secondaire pour les clients existants qui achètent des produits Nu Skin et Pharmanex. L'initiative Nourish the Children doit rester en marge de l'activité principale de vente de produits de beauté et de bien-être Nu Skin et Pharmanex.
- Nourish the Children ne doit jamais être présentée comme une opportunité d'affaires. Le fait de parler de Nourish the Children comme d'un programme indépendant ou d'une opportunité d'affaires peut donner l'impression que l'initiative est une œuvre de bienfaisance sollicitant des dons, que l'argent versé à Nu Skin constitue un don de bienfaisance, ou qu'un Brand Affiliate peut bâtir son activité en vendant des produits VitaMeal. Il n'est pas approprié de dire ou d'insinuer qu'un Brand Affiliate peut bâtir son activité en vendant des produits VitaMeal.
- Les ventes de produits associés à l'initiative Nourish the Children tels que VitaMeal peuvent varier légèrement selon le marché, mais elles doivent toujours rester une partie limitée et secondaire de l'activité des Brand Affiliates. Les ventes de VitaMeal ne doivent jamais dépasser un très faible pourcentage du volume de ventes mensuelles totales.

### ÉTABLIR CLAIREMENT QUE NOURISH THE CHILDREN N'EST PAS UNE ŒUVRE DE BIENFAISANCE, MAIS UNE INITIATIVE À BUT LUCRATIF MISE EN PLACE À DES FINS CARITATIVES

- Nourish the Children n'est pas une division ou une entité, mais simplement un programme à but lucratif destiné à simplifier le don de produits achetés à des œuvres de bienfaisance au profit des enfants dans le besoin.
- Il ne faut jamais décrire Nourish the Children comme une œuvre de bienfaisance, de façon directe ou indirecte. Nourish the Children est une initiative à but lucratif. Les Brand Affiliates et Nu Skin sont rétribués et rémunérés sur les ventes de VitaMeal. C'est ce fonctionnement lucratif qui assure la viabilité à long terme de l'initiative et fournit un approvisionnement mensuel régulier en repas à nos partenaires d'œuvres de bienfaisance - une régularité très appréciée.
- Les Brand Affiliates ne doivent pas dire ou insinuer que les produits VitaMeal sont vendus à prix coûtant ou avec une remise. De la même manière que pour les autres produits Nu Skin, le prix des produits VitaMeal couvre également les commissions versées aux Brand Affiliates, ainsi que les frais généraux et le bénéfice opérationnel de Nu Skin.
- Nourish the Children est enregistrée comme « collaboration commerciale » dans certains États des États-Unis, synonyme d'effort conjoint entre une organisation à but lucratif et une organisation à but non lucratif. Le programme peut être comparé à un magasin qui coopérerait avec une banque alimentaire : les clients peuvent facilement acheter des produits dans le magasin et en faire don à l'œuvre de bienfaisance.

### EXPLIQUER QUE NOURISH THE CHILDREN FONCTIONNE CONJOINTEMENT AVEC FEED THE CHILDREN ET D'AUTRES ŒUVRES DE BIENFAISANCE AGRÉÉES

- Feed the Children est une organisation 501(c)(3) dûment enregistrée aux États-Unis. Elle est chargée de gérer les dons de VitaMeal issus de Nourish the Children, de Nu Skin, des Brand Affiliates et des clients de Nu Skin. Feed the Children et d'autres œuvres de bienfaisance rigoureusement sélectionnées reçoivent et distribuent les dons de VitaMeal aux personnes dans le besoin.
- L'affiliation de Nourish the Children à Feed the Children et d'autres œuvres de bienfaisance doit être mise en avant dans chaque présentation et de manière à montrer clairement que Nourish the Children n'est pas une œuvre de bienfaisance.

### NE PAS DEMANDER OU ACCEPTER D'ESPÈCES OU AUTRES DONS

- Les Brand Affiliates ne doivent pas demander de contributions ou de dons en espèces pour Nourish the Children ou Feed the Children. Les Brand Affiliates peuvent uniquement encourager les autres à acheter des produits VitaMeal, qui sont ensuite donnés par le biais de Nourish the Children. Les Brand Affiliates ne doivent pas accepter d'espèces de la part des clients et utiliser ces espèces pour acheter des produits VitaMeal. Les clients doivent acheter les produits VitaMeal directement auprès de Nu Skin.
- Les Brand Affiliates peuvent expliquer que Nu Skin versera certaines contributions d'équivalence à Feed the Children et à d'autres œuvres de bienfaisance dans la mesure où nous facilitons les dons pour les personnes qui souhaitent acheter et donner via Nourish the Children.
- Les Brand Affiliates ne doivent pas faire de déclarations selon lesquelles l'initiative Nourish the Children permet de faire des dons directs aux œuvres de bienfaisance, garantissant que les dons vont directement aux personnes dans le besoin. Cela pourrait donner l'impression erronée que la personne fait un don en espèces ou laisser penser aux clients que 100 % de leur argent va directement aux enfants dans le besoin, alors que l'achat de VitaMeal génère des commissions pour les Brand Affiliates et un bénéfice opérationnel pour Nu Skin. Il est essentiel de se concentrer sur les avantages concrets du programme, notamment la formule spécialement élaborée de VitaMeal, l'approvisionnement régulier en repas au profit des enfants qui souffrent de la faim, et les plus de 850 millions de repas qu'il a permis d'offrir à travers le monde.

### VEILLER À CE QUE TOUS LES ÉVÉNEMENTS SOIENT CONFORMES À CES DIRECTIVES

- Aucun événement uniquement ou principalement centré sur Nourish the Children ne peut être organisé par un Brand Affiliate. Tous les événements doivent concerner Nu Skin et/ou Pharmanex, et l'initiative Nourish the Children ne peut être présentée que comme une partie de tels événements.
- Tous les événements doivent respecter les directives ci-dessus et présenter Nourish the Children comme une partie secondaire de l'activité Nu Skin, promouvoir les produits Nu Skin et/ou Pharmanex en même temps que les produits Nourish the Children, identifier Nourish the Children comme initiative à but lucratif, et proposer des produits à la vente et non pas demander des dons en espèces.
- Il est interdit d'organiser une collecte de fonds au profit de Nourish the Children. Les Brand Affiliates ne doivent pas « collecter d'argent » au profit de Nourish the Children. Leur fonction est de vendre des paquets de VitaMeal, qui sont ensuite donnés.
- Il est interdit d'organiser une « vente aux enchères silencieuse » ou tout autre type d'activité similaire généralement associée à un événement caritatif.
- Il est interdit d'organiser une tombola ou un autre type de concours, et d'utiliser les recettes générées pour acheter des produits VitaMeal.

Veillez vous référer au glossaire des marques déposées sur le site [www.nuskin.com](http://www.nuskin.com) pour obtenir une liste des marques déposées.